

Grand Conseil

L'élection complémentaire plane sur le budget 2012

Les roses veulent augmenter légèrement les dépenses. La droite se retient de baisser les impôts

Justin Favrod

L'ombre de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 18 décembre plane sur les discussions du budget cantonal 2012, commencées hier.

Les libéraux et les UDC ont cessé d'exiger une baisse d'impôts plus grande que la diminution de 1 point proposée par le Conseil d'Etat. Ce n'est vraiment pas le moment de marquer son désaccord avec les radicaux, qui tiennent à préserver les rentrées fiscales en ces temps d'incertitudes.

En face, les socialistes en quête d'un basculement de la majorité doivent se montrer généreux, mais responsables. C'est que le centre-droite martèle qu'un gouvernement de gauche dilapiderait les deniers publics. Les roses proposent donc des dépenses supplémentaires, mais pour le montant modeste de 7,5 millions de francs (sur un budget de 8 milliards qui affiche un bénéfice de 15 millions). En leur nom, Jean-Michel Favre entend même compenser cette largesse. Le Département des finances a mis en réserve 42,3 millions pour indexer les salaires des employés de l'Etat. Or le 23 novembre, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il n'augmenterait pas les revenus des fonctionnaires en 2012 puisque l'inflation a été négative en 2010 (-0,1%). Cette dépense devenue sans objet pourrait donc être supprimée selon le socialiste de Gland.

Jean-Michel Dolivo, d'A Gauche tout, a rédigé un autre rapport de minorité. Il dénonce les cadeaux faits aux riches et aux millionnaires, au détriment de la population et de la fonction publique. Les deux rapports de minorité ont permis au président du groupe radical Frédéric Borloz d'ironiser sur ses collègues: «An-



Frédéric Gognuz (à dr.), président de la Commission des finances, et Jean-Michel Dolivo, rapporteur de minorité. ARC

née après année, Jean-Michel Dolivo considère que les conditions de vie des collaborateurs de l'Etat et de la population sont quasi médiévales. Quant à M. Favre, il choisit la voie facile d'ajouter 10 000 francs là, dix postes ici, sans analyse précise. C'est davantage du bla-bla que de la politique.»

Deux blocs

Cette entrée en matière laissait présager l'affrontement qui a suivi. Les amendements proposés

par la gauche ont été rejetés par le centre-droite. Les groupes socialistes et A Gauche toute! ont demandé un renforcement du contrôle du travail au noir, des postes pour le Service du territoire, ainsi qu'une rallonge pour la formation et l'insertion des chômeurs. Ces trois premières propositions de modification ont été rejetées.

Demain le débat continue. La droite pourrait faire un pas en direction de la gauche. Un seul. Il s'agira de renforcer les moyens accordés à la police cantonale.

Le Gymnase de la Broye complimenté

● Cela ressemble à une réprimande adressée à certains parents d'élèves du Gymnase de la Broye. Cet été, un groupe de mécontents polémique contre l'établissement, dénonçant la qualité de l'enseignement et l'absentéisme des maîtres. Le conflit avait été résolu rapidement sous la houlette des ministres de l'Education vaudois et fribourgeois. Les députés se sont penchés sur

cet épisode dans le cadre de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase de la Broye. Un organe en «profond désaccord» avec les parents et leur démarche. Sa conclusion est catégorique: «L'ensemble des critiques formulées par les parents n'étaient pas avérées», a expliqué sa présidente, la socialiste Roxane Meyer Keller. Pour elle, le nombre d'absences des enseignants est tout à fait

Le député du jour



Philippe Jobin, UDC

Pas simple de trouver son chemin dans les méandres des aides à l'agriculture. L'UDC Philippe Jobin demandait des précisions sur les surfaces de compensation écologiques. Deux questions: sur quelles bases sont-elles calculées? Est-ce que le canton aura les moyens de les payer? Le conseiller d'Etat Philippe Leuba a séché sur la première question. «J'apprends tous les jours à conduire le Service de l'agriculture», a admis le ministre, en charge de l'Economie depuis le décès de Jean-Claude Mermoud. «Je ne vous cache pas que la tringlerie de ce calcul m'échappe quelque peu. Je vous promets de faire des efforts pour comprendre l'ensemble de la problématique et vous répondre la semaine prochaine.» Mais même sans connaissances techniques, le très libéral ministre a réagi instinctivement à la seconde interrogation. Dans un sourire: «Pour votre deuxième question, c'est oui: le budget est suffisant.» Forcément L.PI.

Deux médecins en justice pour le décès d'un patient

Un chirurgien et un anesthésiste jugés pour homicide par négligence après une complication postopératoire fatale

Entré dans une clinique lausannoise pour l'ablation d'un tumeur intestinale par chirurgie micro-invasive, un homme de 70 ans y décédait trois jours tard d'une péritonite. La péritonite est une complication postopératoire rencontrée dans 1% seulement des cas, mais fatale si elle n'est pas décelée à temps. Et c'est précisément ce que reproche la famille du défunt, dont l'un des membres est médecin.

Plus de cinq ans après les faits, le chirurgien qui a pratiqué l'intervention et l'anesthésiste de garde, tous deux praticiens expérimentés, comparaissent en correctionnelle pour homicide involontaire. Trois experts ont été longuement entendus hier par le tribunal, qui tente de faire la part des choses entre la fatalité et la négligence coupable.

Les experts consultés sont quasi unanimes à condamner la manière dont a été organisée la prise en charge de ce patient. A leurs yeux, l'opéré présentait suffisamment de symptômes allant en s'aggravant pour que l'hypothèse d'une péritonite soit envisagée. Or il n'a bénéficié que de médicaments antidouleur. Il est mort d'un arrêt du cœur consécutif à une infection généralisée.

«Evidemment, les choses apparaissent évidentes lorsqu'on refait le puzzle. Mais sur le moment, cela n'est pas le cas. Tout laissait à penser à une évolution normale de notre patient.» A aucun moment, le chirurgien sur la sellette n'a jugé que la situation requérait une intervention immédiate. L'anesthésiste de garde non plus.

Ni les douleurs abdominales persistantes malgré les antalgiques, ni le ventre gonflé, ni les variations de pression artérielle, ni l'insuffisance respiratoire puis la confusion mentale qui ont atteint le patient n'ont fait dévier les médecins de leur certitude que tout cela allait finir par passer. Or selon les experts, il aurait suffi d'un scanner pour détecter une fuite au niveau de l'intestin recoussé après l'ablation de la tumeur.

L'expert en chirurgie: «Je ne dis pas que le médecin qui a opéré n'a pas vérifié l'absence de fuite avant de refermer, car c'est la moindre des choses. Mais une fuite de liquide intestinal peut se produire par la suite. Et à partir du moment où une infection se déclare, les chances de survie du malade diminuent de 7% chaque heure.» Et d'ajouter qu'en situation de douleurs persistantes, malgré des calmants allant jusqu'à la morphine, le devoir commande de retourner en salle d'opération pour en rechercher la cause. Ce qui n'a pas été fait. Le procès se poursuivra aujourd'hui.

Georges-Marie Bécherraz

Accusé d'avoir brûlé son auto, il est acquitté

Selon le tribunal, les doutes sont trop nombreux. L'homme qui a vu sa voiture de sport partir en fumée dans les bois n'a pas escroqué son assurance

Laisser longtemps tourner son moteur pour entretenir le turbo de la voiture, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux si l'on tient compte des émissions de CO₂. Mais cette habitude discutée a sauvé un jeune amateur de voitures de sport d'une condamnation pour incendie intentionnel et escroquerie à l'assurance. Il avait affirmé que la chaleur dégagée par

la mécanique de son Audi TT S, restée enclenchée à l'arrêt pendant une demi-heure, avait provoqué le feu qui a détruit son véhicule, le 29 juin 2009 dans les bois de Cheseaux-sur-Lausanne.

Les enquêteurs ne disposaient pas d'une preuve absolue d'un sinistre intentionnel. Selon le tribunal, le propriétaire de l'Audi n'était pas entêté. Rien n'atteste qu'il était financièrement aux abois au point de brûler sa voiture dans le but de toucher un montant d'assurance qui l'aurait aidé à acquérir une autre auto, plus rapide et plus puissante. Au bénéfice du doute, l'homme a été libéré de toutes les accusations. PH.M.

Le CHUV et La Source s'offrent un robot chirurgical

Main dans la main, l'Hôpital cantonal et la clinique privée ouvrent le premier Centre de chirurgie robotique vaudois

L'un amène l'argent; l'autre ses patients. Le hasard et une conjonction d'intérêts ont scellé une alliance inédite entre la Clinique de La Source et le CHUV. Les deux institutions ouvriront en avril prochain le premier Centre de chirurgie robotique du canton, hébergé

dans un bloc opératoire de La Source.

Chacun dans son coin, les patrons des deux établissements lausannois cherchaient depuis un certain temps à entrer dans l'ère robotique. «Les chirurgiens voulaient s'y mettre. Ils me demandaient d'acheter un robot mais je n'avais ni les moyens ni la place

nécessaires», explique Pierre-François Leyvraz, directeur du CHUV. «De mon côté, je n'avais pas assez de patients pour l'amortir», réagit Michel R. Walther, directeur de la Clinique de La Source. J'ai donc approché M. Leyvraz et tout s'est fait naturellement.»

Le futur Centre de chirurgie robotique disposera de onze lits et

recevra des patients avec ou sans assurance complémentaire.

Une douzaine de chirurgiens de La Source et du CHUV, formés en conséquence, pourront opérer avec le robot de dernière génération. Prénommée *Da Vinci*, la machine a coûté 3 millions de francs à La Source, qui espère amortir son investissement en cinq ans. Elle est dotée de quatre bras articulés et d'une caméra 3D permettant aux chirurgiens d'effectuer à distance, via une console, des gestes extrêmement précis. Cette technologie est utilisée tout particulièrement en urologie (cancer de la prostate, par exemple), en chirurgie viscérale et en gynécologie.

L'arrivée du robot en terre vaudoise permettra aux chirurgiens de se froter à cette technique de pointe. «Il faut les former assez tôt, surtout la jeune génération», estime Pierre-François Leyvraz. Michel R. Walther acquiesce: «La robotique est l'avenir de la médecine. Il fallait aller dans cette direction.» Marie Nicollier



Pierre-François Leyvraz (à g.), directeur du CHUV, et Michel R. Walther, directeur de la Clinique de La Source. CHRIS BLASER

NAISSANCE

Mathilde

est née le 1^{er} décembre 2011 à l'hôpital d'Uznach pour la plus grande joie de ses parents et de ses grands-parents
Sandrine Bugnion Noverraz et Didier Noverraz à Weessen
Gerda Leemann à Ecublens
Muriel et Jean-Louis Bugnion à Corbeyrier

PUBLICITÉ

24heures

Partenaire média



12 décembre 2011 | 18.30
Cinéma Le Bourg, Rue de Bourg 51, 1002 Lausanne

Quelle politique immobilière pour Lausanne?

La nouvelle Municipalité de Lausanne veut une stratégie immobilière ambitieuse qui réponde de manière ciblée aux besoins des Lausannois. Ce projet réjouit les professionnels de la branche, tout en suscitant chez eux un certain scepticisme. Lorsqu'ils entendent que la ville veut un marché du logement «affranchi des pressions spéculatives», ils se demandent, par exemple, si ce n'est pas d'eux, tout simplement, qu'elle veut s'affranchir. Pour dissiper ce malaise, Grégoire Junod, nouveau Municipal en charge du logement, a accepté l'invitation du SVIT Romandie pour le programme suivant:

18H30 «Une politique du logement au service des Lausannois et des Lausannois»
GRÉGOIRE JUNOD, Municipal du logement

19H00 Questions posées par les professionnels de l'immobilier

19H30 Cocktail dînatoire

Débat animé par THIERRY MEYER, rédacteur en chef de 24 heures

Entrée libre. Pour faciliter l'organisation du débat, inscription souhaitée à info@svit-romandie.ch

